

Compte rendu du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 31 mai 2018

Etaient présents : Annick Olivier, Danièle Seignot, Adeline Lamberbourg, Philippe Moine, Etienne Traisnel, Dorothee Collet, Francis Combrouze, Mélissa Brunet, Kais Idriss, Carole Le Bihan, Cécile Manal, Anne-Christine Lang, Laurence Guillo, Mireille Lagard-Viau, Martine Bayout, José Herrmann, Benjamin Rataud, Christian Cahn.

Etaient excusés ou absents: Jérôme Coumet, Yves Contassot, Laure Esquieu, Elisabeth Stibbe, Marie-José Raymond-Rossi, Félicia Carsalade D'Ornano, Cécile Dalle, Ingrid Devillers, Déborah Herco, Marie-Sabine Magi, Salwa Menard, Isabelle Pawlowski-Bonnetier, Marie Strub, Buon Tan, Sylvie Venail, Serge Javerlhac, Jean-Michel Le Bail, Marie-Louise Soula.

1) Approbation du procès-verbal du Comité de Gestion du 15 mars 2018 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2) Présentation du rapport moral et financier de l'exercice 2017

JP Ruggieri présente succinctement le rapport moral et moral de l'exercice 2017 qui sera voté lors de l'AG du 20 juin 2018. La CDE nourrit 72 établissements scolaires, 11 436 enfants inscrits en 2017. Depuis 2012, les nombres d'inscrits sont relativement stables. Nous avons servi plus de 2 millions de repas pour 178 jours de fonctionnement.

Les menus sont élaborés tous les quatre mois. Les commissions de menus se déroulent en présence des délégués de classe en primaire. Des commissions des menus ont également été réalisées en janvier et novembre 2017 au collège G. Sand. La CDE propose davantage de produits bio, nous avons atteint 48,6% en 2017, ainsi qu'un repas végétarien par semaine et des menus de proximité. JPR souligne que nous rencontrons de plus en plus régulièrement des difficultés dans l'approvisionnement des produits issus de l'agriculture biologique.

La CDE fournit les goûters dans toutes les écoles maternelles. La composition des goûters est établie par la commission des menus. Depuis septembre 2017, la CDE distribue un goûter équilibré aux élèves inscrits aux activités périscolaires (étude, ateliers bleus, BCD) dans toutes les écoles élémentaires. Kais Idriss rappelle que le goûter n'est qu'une collation, il ne peut pas compenser un déjeuner peu ou mal consommé. Il rappelle que la critique de certains parents sur la quantité insuffisante du goûter est la même que celle qui s'était exprimée en 2005 au moment de l'instauration du goûter en maternelle. Annick Olivier se fait l'écho de certains parents qui souhaiteraient que l'inscription soit à la carte, ce qui est impossible en raison du nombre d'enfants déjeunant ou prenant leur goûter à l'école. Il faut continuer à informer et à expliquer notre démarche. Christian Cahn rappelle que tous les enfants doivent être déclarés au goûter pour des raisons de sécurité et d'encadrement. Il confirme que les retours sont excellents sur la mise en place du goûter en élémentaire. Il évoque les difficultés d'organiser le goûter dans certains établissements en raison de leur configuration.

Le prix moyen payé par les familles est de 2,82€ pour un prix de revient de 6,12€. Le prix de revient par repas avec les activités annexes est de 6,43€. La répartition du prix de revient est stable d'une année sur l'autre, on constate une légère augmentation pour l'entretien du matériel en raison de son vieillissement. Le financement de la CDE se compose de plusieurs subventions : la subvention de restauration 7 041 637€, la subvention départementale 140 667€, la subvention qualité 217 233€, et la subvention annexe 172 370€.

En 2017, la CDE a rénové les laveries des écoles Croulebarbe, Damesme, Vandrezanne, et le collège G. Sand.

3) Délibérations :

Délibération 2018-13 : modification de la délibération 2014-04 portant création d'un poste de catégorie C :

La délibération propose de créer un poste de niveau du corps des secrétaires administratifs catégorie B afin d'encadrer le service maintenance composé de 4 personnes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-14 : autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité :

La délibération autorise le Président de la Caisse des Ecoles à recruter du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018, 2 conducteurs livreurs et 4 agents de restauration contractuels, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la prise en charge de quatre Espaces Natures supplémentaires à Bechevet durant la période estivale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-15 : composition du comité technique :

La délibération autorise la création d'un CT composé de 4 représentants du personnel et de 4 représentants de l'administration. Les agents seront appelés à voter par correspondance. A chaque renouvellement des instances, nous devons fixer le nombre de représentants du personnel et de l'administration. A cette occasion, les délégués du personnel ont souhaité passer de 5 à 4 représentants titulaires lors des prochaines élections professionnelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 2018-16 : la composition du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail :

La délibération prévoit le nombre de 4 représentants du personnel et 4 de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la CDE13.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-17 : composition de la commission consultative paritaire :

La commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels contractuels de catégorie C est constituée de 4 représentants du personnel et 4 représentants de l'administration.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-18 : décision modificative;

La Ville de Paris attribue une subvention complémentaire de 192 000€ pour la prise en charge de la restauration des 4 espaces natures situés à Bechevet dans les Yvelines.

La délibération est adoptée à l'unanimité.